



La réorganisation en îlots piétons concentre la circulation automobile sur les périmètres.
(Voir plan de circulation en annexe).

-La rue Maurice Monnier devient une impasse prolongée par des cheminements publics piétons.

-Les autres rues et places du quartier (Rue Louis Morandeu, Avenue Delattre de Tassigny, place J-B Daviais, place St Pierre...) conservent leurs fonctionnements actuels.

-Les réseaux publics sous la partie déclassée de la rue Maurice Monnier seront dévoyés par l'opérateur.

- Circulations principales**
- Circulation à double sens
 - Transport en commun
 - Circulation à sens unique
- Circulations «lente»**
- Circulation à sens unique
 - Circulation à double sens
- Impasse
 - Parking - Stationnements
 - Stationnements (minutes)